

COMMUNICATION

Coordonnées

NOM, prénom	CHARMILLOT Samuel
Fonction	Post-doctorant / Chargé d'enseignement
Affiliation / Institution	Université de Genève, FPSE
Courriel	Samuel.charmillot@unige.ch
Autres auteurs	Franck Petrucci, SRED Georges Felouzis, Université de Genève, FPSE

Mots-clés	Politiques éducatives, inégalités scolaires, filières, secondaire 1
-----------	---

Filières et parcours scolaires : effets de la réforme de l'enseignement secondaire obligatoire dans le canton de Genève

La question de l'organisation de l'enseignement obligatoire fait aujourd'hui débat en Suisse. En témoignent les votations récentes dans plusieurs cantons romands sur l'opportunité de renforcer ou au contraire de limiter la filiarisation dès la fin de l'enseignement primaire. L'un des éléments du débat est de savoir si l'on doit calquer l'enseignement secondaire obligatoire sur l'enseignement primaire (système intégré et enseignement d'un « socle commun » de connaissances) ou sur l'enseignement post-obligatoire avec des filières qui séparent les élèves selon leur niveau académique et leurs choix d'orientation ? Sur cette question, la recherche en éducation propose des résultats instructifs en montrant que les systèmes éducatifs filiarisés sont aussi plus inégalitaires (Mons, 2007). La recherche « *Comment organiser l'enseignement obligatoire ? Une étude des réformes et de leurs effets dans trois cantons romands* » [1] a pour objectif d'analyser les effets des différents modes de répartition des élèves dans le secondaire 1 sur les acquisitions et les parcours des élèves dans les cantons de Vaud, Genève et du Valais.

Cette communication se focalise sur un des aspects de la recherche : la réforme du Cycle d'orientation (CO) à Genève. Avant 2011, le CO était organisé en deux filières : regroupement A (exigences élevées) et regroupement B (exigences élémentaires) [2]. Depuis 2011, le CO est passé à un système avec trois filières (R1 : exigences de base ; R2 : exigences moyennes ; R3 : exigences élevées), ce qui s'apparente à un renforcement de la filiarisation. La réforme de 2011 a aussi durci les critères d'admission au CO, notamment pour la filière la plus exigeante. En parallèle, des mesures destinées à favoriser les réorientations en cours de cursus ont été mises en place : création de « passerelles » garantissant une meilleure perméabilité des filières et introduction du principe de « redoublement promotionnel ».

En renforçant la filiarisation et la sélection scolaire dès le début du secondaire 1 d'un côté et en mettant en place des mesures d'orientation promotionnelle de l'autre, la réforme de 2011 entendait ainsi contribuer à une « amélioration concrète de la formation générale des élèves du cycle d'orientation dans tous les domaines de base », à favoriser « l'accès direct pour chaque élève à une formation de l'enseignement secondaire post-obligatoire » et à mettre en place une dynamique « d'orientation positive » dès le début du CO (République et canton de Genève, 2009, p. 51).

Gouvernance et recherche en éducation

20-21 avril 2016, Bienne (Suisse)

L'objectif de cette communication est de présenter les premiers résultats de l'analyse qui étudie l'impact des changements organisationnels instaurés avec cette réforme. A partir de la base de données cantonale sur la scolarité des élèves, deux cohortes d'élèves scolarisés « avant » et « après » la réforme sont suivies afin de déterminer si les mesures mises en place depuis 2011 ont effectivement eu un effet sur les parcours scolaires des élèves au CO et sur les orientations au secondaire 2.

Mons, N. (2007). Les nouvelles politiques éducatives. Paris : PUF.

République et canton de Genève (2009). Votation cantonale, 17 mai 2009, Genève : Département des institutions.

[1] Cette recherche est soutenue par le FNS (subside n°100019_156702/1).

[2] Parallèlement, on trouvait également dans trois établissements une structure hétérogène avec des groupes de niveaux et des options dans certaines matières.